



Viol sur mineur de plus de 15 ans

Par **Anne L.**, le **26/12/2021** à **10:54**

Bonjour,

Combien de temps prend généralement une enquête pour viol ? Et un retour de recherche ADN dans une affaire de viol ? Est-ce normal qu'au bout de 8 mois, l'agresseur, pourtant identifié, n'ait toujours pas été auditionné ? Est-il possible que le dossier soit classé sans suite sans que la victime en soit avertie ? Que risque réellement l'agresseur ?

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **26/12/2021** à **11:25**

Bonjour

Ceci vous intéressera peut-être, mais votre avocat devrait pouvoir vous répondre...

<https://qualiplainte.fr/2020/12/10/plainte-classement-sans-suite-recours>

Par **Anne L.**, le **26/12/2021** à **13:49**

Bonjour, merci pour l'article mais cela ne me permet que de savoir les raisons qui pourraient aboutir à un classement sans suite. Mais pour l'instant, personne ne m'a signifié cela. En septembre, le commissariat m'a indiqué que l'enquête ne pouvait pas se poursuivre tant que le retour ADN n'avait pas lieu. Et que rien ne pouvait m'être dit à cause du secret de l'enquête.

Par **Marck.ESP**, le **27/12/2021** à **13:11**

Le lien communiqué vous en parle...Comment voulez vous que l'on vous réponde sur un dossier dont nous ignorons tout ?...Le procureur de la République: Magistrat à la tête du parquet (ou ministère public) n'est pas obligé d'engager des poursuites suite à un dépôt de plainte.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1154>

Par **Zénas Nomikos**, le **30/12/2021** à **20:30**

Bonjour,

je vous invite à envoyer par courrier RAR une **plainte avec constitution de partie civile au doyen des juges d'instruction** territorialement compétent.

Pour comprendre les différentes étapes de la **procédure de plainte pour viol** :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **Anne L.**, le **02/01/2022** à **23:41**

Bonjour, merci pour les différentes réponses. Je vais relancer l'enquêtrice (en septembre, elle m'avait dit ne pas avoir encore de retour ADN ce qui mettait l'enquête en stand bye). Si elle me dit que finalement, l'enquête a pris fin, je suivrai les conseils du dernier lien car vu l'état dans lequel se trouve ma fille depuis son agression, je ne vais pas laisser tomber. J'espère que son agresseur sera puni pour ses actes et surtout qu'il ne recommencera pas !